

SIVAL
Société par actions simplifiée au capital de 840.000 euros
Route de Saint Pierre en Val 76240 Eu
508 367 752 RCS Dieppe
(la « **Société** »)

<p>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29 DECEMBRE 2021</p>

Chers associés,

Nous vous rappelons que les comptes du dernier exercice clos le 31 décembre 2020, et soumis à approbation lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 décembre 2021, font apparaître une perte de 1.575.584,95 euros, ce qui a eu pour effet de diminuer le montant des capitaux propres qui ressort ainsi à la somme de - 1.072.179,97 euros, soit moins de la moitié du capital social s'élevant à 840.000,00 euros.

En pareil cas, l'article L. 225-248 du Code de commerce prévoit que les associés doivent décider, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

Nous vous avons donc réunis pour statuer sur cette décision.

Nous avons bon espoir de reconstituer les capitaux propres dans le délai imparti par la loi.

Aussi, nous vous proposons, par le rejet de la résolution proposée, de ne pas dissoudre la Société.

Le Conseil d'administration